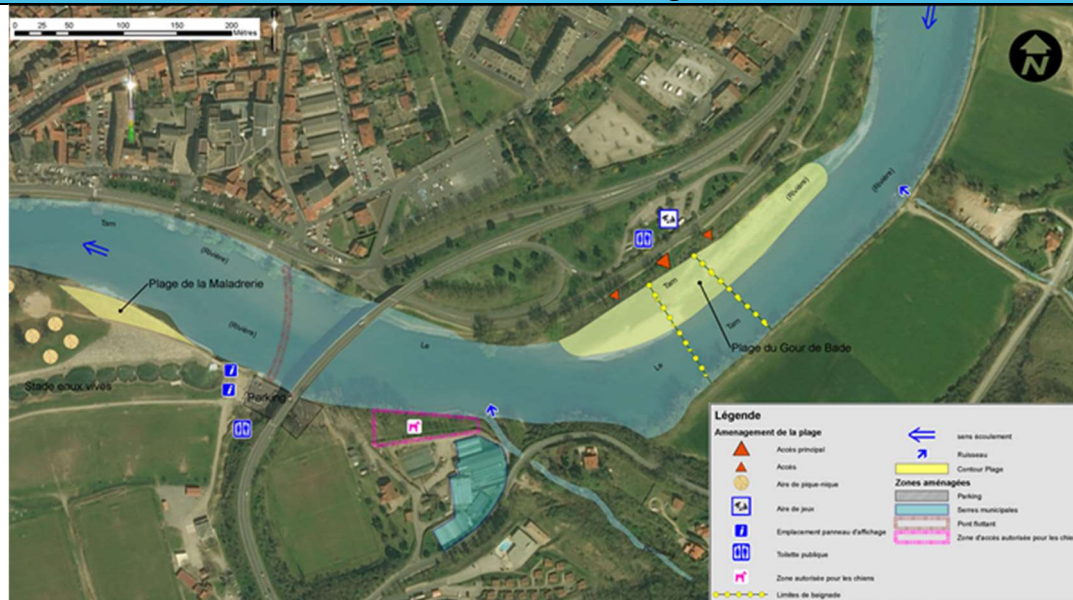


**Caractéristiques de la baignade**

Nom : Gourg de Bades  
Cours d'eau : Le Tarn  
Commune : Millau  
Département : Aveyron  
Responsable de la baignade : Mairie de Millau  
Référent baignade : Isabelle Regourd  
Saison balnéaire : du 01 juillet au 31 août  
**Baignade surveillée**  
Nature du fond et de la plage : sable, graviers grossiers, galets  
Fréquentation moyenne journalière : entre 10 et 80 personnes  
Contact en cas de problème : Mairie de Millau au 05 65 59 50 00

**Schéma de la zone de baignade**



**Historique de la qualité de l'eau de baignade**

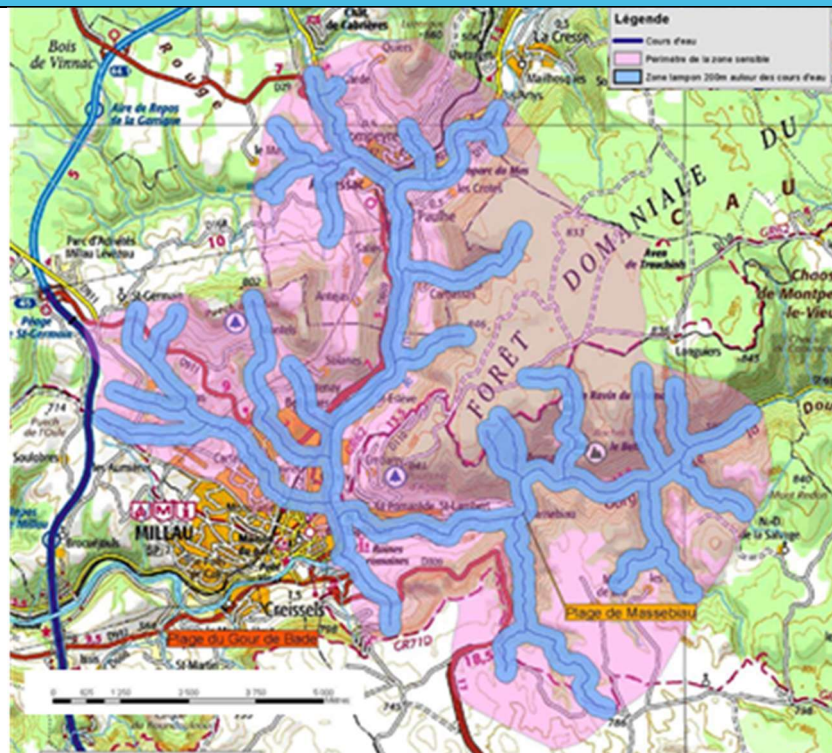
Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2019	2020	2021	2022
Classement	 Classement pas encore possible	 Suffisant	 Bon	 Bon

Épisode de pollution au cours des dernières années

En 2022, la baignade a été interdite du 18 au 22 juillet (5 jours).  
 Les travaux d'aménagement de la plage ont été réalisés au printemps 2017.  
 La surveillance de la qualité des eaux de baignade a débuté en 2017 sur ce site par conséquent le premier classement de la qualité des eaux de baignade intervient en 2020. Les résultats du contrôle des eaux de baignade sont globalement de qualité moyenne (14 prélèvements moyens sur 20 entre 2019 et 2022).

**Carte de la zone d'étude**



**Inventaire des sources de pollution principales et mesures de gestion**

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis/seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion	Recommandations
Assainissement collectif (surcharge hydraulique du réseau par temps de pluie)	Potentiel (niveau 3 à 5/5) par temps de pluie	Proche sur le linéaire du Tarn et de la Dourbie	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Niveau d'alerte ordinaire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- observations visuelles de la qualité de l'eau ;</li> <li>- mesure de la transparence de l'eau ;</li> </ul> </li> <li>● Suivi renforcé en cas de situation à risque (niveau de vigilance) : paramètre de du niveau d'alerte ordinaire + analyses rapides (E.coli)</li> </ul>	En cas de situation à risque : fermeture préventive de la baignade et information des communes situées en aval	En cas de risque de dégradation de la qualité de l'eau : - prise d'un arrêté d'interdiction temporaire de baignade par le maire et information transmise à l'Agence régionale de santé ; - affichage de l'arrêté d'interdiction et d'un panneau « Baignade interdite » sur le site de baignade	- Optimisation / sécurisation / fiabilisation du système de collecte - Poursuite des enquêtes de conformité des branchements
Écoulements pluviaux vers la rivière (ruissellement)	Faible à moyen 3/5 par temps de pluie	Diffus sur tout le secteur d'étude	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Suivi renforcé en cas de pollution avérée (niveau de crise) : analyses rapides complémentaires pour confirmer la dégradation et suivre la pollution jusqu'au retour à la normale</li> </ul>			Nettoyage préventif des voiries et du réseau d'eaux pluviales
Assainissement non collectif	Faible à moyen 3 à 4/5 Fréquence variable	Diffus sur tout le secteur d'étude				Poursuite des enquêtes de conformité des installations ANC et mise en conformité prioritaire des installations à risque
Rejets agricoles divers		Diffus sur tout le secteur d'étude	Réalisation de diagnostic des exploitations agricoles et proposition d'amélioration			
Animaux sauvages (canards)	Moyen 3/5 Fréquence variable	Sur le site				

L'indicateur de suivi pour le risque lié à la prolifération des cyanobactéries est la présence de flocons à la surface de l'eau.  
 Dans ce cas, la commune doit en informer l'Agence régionale de santé pour mettre en place les mesures de gestion nécessaires.